MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2265 **16 septembre 2013**

SOMMAIRE

ACMBernstein 108675
Albaach Consult S.à r.l. 108680
A.R.H. Investments 108696
Banking Services Luxembourg S.à r.l. ... 108680
EP Fossé S.à r.l. 108720
Fiduciaire Comptable Admatrix 108716
Fiduciaire Comptable Fiscalis 108716
FMC Technologies S.à r.l. 108716
Franciacorta Property Management S.A. 108713
Frontier Capital Partners S.A. 108713
FT II 108680
GDF SUEZ Invest International S.A. 108720
Getra S.à r.l. 108710
Green Luxco III S.à r.l. 108712
Green Luxco II S.à r.l. 108712
GSO Luxembourg Offshore Funding II S.à r.l. 108712
GuardOne International S.A. 108712
Hamburg Investments S.A. 108713
Heintz Immobilier S.à r.l. 108715
Helios Group Holding S.A. 108713
Hellas Telecommunications 108715
Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l. 108712
Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A. 108715
Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l. 108715
Henderson Horizon Fund 108674
Henderson Management S.A. 108714
H.N.L. S.à r.l. 108710
Horcus S.A. 108714
HTM Consult S.A. 108714
Imdlux S.A. 108710
Immobilière BIG S.à r.l. 108715
Inbro S.A., SPF 108711
Instinct Luxembourg 108714
InterAssets S.A. 108679
Ipool S.à r.l. 108711
Itaú SIF Fund of Funds 108710
ITV Investments in Valencia I S.à r.l. 108710
Janus Global Life Sciences Fund 108676
Janus Global Life Sciences Fund 108678
Jazz-Ex S.à.r.l. 108711
K-A3 S.à r.l. 108711
Kali S.à r.l. 108711
Kay Holdings Sàrl 108711
Luxart S.à r.l. 108717
Marche Investissements SPF S.A. 108674
Mercurion Asia Fund 108678
Mosella Consult S.à r.l. 108682
Phaidros Funds 108675
Pioneer Investments Euro Medium Renten 108678
Pioneer Investments Euro Renten 108676
Plessis S.A.-SPF 108719
Q.I.M. Capital 108679
Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS 108679
Romexx S.à r.l. 108718
RPTRE Holding S.à r.l. 108717
Springer Science + Business Media S.A. . 108718
Swisscanto (LU) Sicav II 108676
Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav 108675
TASS 108680
Tempura S.A. 108674
Threadneedle (Lux) 108695
WestOptiFlex SICAV 108679
WestProfil 108679
WestProfil 108679
Xella HoldCo Finance S.A. 108684

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Marche Investissements SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.237.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 octobre 2013* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation de deux administrateurs et décharge accordée aux administrateurs démissionnaires;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013128606/10/19.

Tempura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.083.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *4 octobre 2013* à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011 et 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du Commissaire aux Comptes
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1 er janvier 2013 à la date de la présente assemblée
6. Dénonciation du siège social
7. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013129203/795/21.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

—

Notice is hereby given to the shareholders of Henderson Horizon Fund that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Henderson Horizon Fund will be held at its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg at 11 am (Luxembourg time) on *10 October 2013* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Directors and of the Independent Auditor on the annual accounts for the period ended 30 June 2013.
2. Approval of the audited annual accounts at 30 June 2013.
3. Allocation of net results.
4. Distribution of dividends (if any) as recommended by the Directors.
5. Discharge of liabilities to the Directors for the exercise of their mandate.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6. Re-election of Iain Clark, Stewart Cazier, Tony Sugrue, Jeremy Vickerstaff and Jean-Claude Wolter to the Board of Directors
7. Approval to increase the number of Directors from 5 to 7 by approving the Election (subject to CSSF approval) of Les Aitkenhead and Steven de Vries to the Board of Directors.
8. Approval of the remuneration of the Independent Directors Iain Clark (as Chairman of the Board), Jean-Claude Wolter and Les Aitkenhead (as Directors)
9. Re-election of KPMG S.à r.l. as the Statutory Auditor of the Company.
10. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Notes:

All shareholders are entitled to attend or be represented at the above Meeting. A shareholder is entitled to appoint one or more proxies to attend and vote in his place. A proxy holder is not required to be a shareholder. To be valid, Forms of Proxy must lodged at Henderson Horizon Fund, c/o Victor Buck Services S.A. - Client Services (Reference .....) IVY Building, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg not less than 48 hours before the time appointed for the Meeting.

The audited Annual Report and Accounts of the Company may be obtained from the registered office of Henderson Horizon Fund, at the offices of the representatives and distributors and electronically at www.henderson.com.

Référence de publication: 2013129204/34.

Phaidros Funds, Fonds Commun de Placement.

—

Le règlement de gestion de Phaidros Funds modifié au 7. août 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013088676/11.

(130109620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

ACMBernstein, Fonds Commun de Placement.

—

L'acte modificatif au règlement de gestion du fonds ACMBernstein a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013119695/9.

(130145764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.055.

—

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) Swiss Rock (Lux) Dachfonds ("Gesellschaft") findet die jährliche

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am *25. September 2013* um 12.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Juli 2012 bis zum 30. Juni 2013.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
7. Verschiedenes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 20. September 2013 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im September 2013.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013125613/2501/25.

Pioneer Investments Euro Renten, Fonds Commun de Placement.

—

The decision of the board of directors of the Company regarding the merger of the fund PIONEER INVESTMENTS EURO RENTEN within the sub-fund EURO CURVE 7-10YEAR of the fund PIONEER S.F. effective on 26 th October 2012 at midnight has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La décision du conseil d'administration de la Société quant à la fusion du fonds commun de placement PIONEER INVESTMENTS EURO RENTEN au sein du compartiment EURO CURVE 7-10 YEAR du fonds commun de placement PIONEER S.F. avec effet en date du 26 octobre 2012 à minuit a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pioneer Asset Management S.A.

Référence de publication: 2013126902/14.

(130153877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Janus Global Life Sciences Fund, Fonds Commun de Placement.

—

L'acte modificatif au règlement de gestion de Janus Global Life Sciences Fund au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2013121788/9.

(130148221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

—

Die Aktionäre der beiden Teilfonds

SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF)

und

SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR)

und der

SWISSCANTO (LU) SICAV II

sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

welche in den Räumlichkeiten der RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, am *24. September 2013* um 9.00 Uhr mit folgenden Traktanden stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung zur Überführung der beiden Teilfonds SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR) in entsprechende Anteilsklassen des Teilfonds SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN des Umbrellas SWISSCANTO (LU) BOND INVEST;
2. Beschlussfassung, diese Überführung mittels Zeichnung durch die beiden Teilfonds von Anteilen am SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN im Rahmen der Lancierung durchzuführen;
3. Beschlussfassung, die beiden Teilfonds anschließend zu liquidieren, und einen Sachliquidationserlös in Form von einer entsprechenden Anzahl Anteile am SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN mit demselben Wert auszuschütten;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4. Beschlussfassung, dass die Zustimmungen der Aktionäre, den Liquidationserlös statt in bar in Form der neuen Anteile zu erhalten, als erteilt gelten, wenn diese von ihrem Recht, die kostenlose Rücknahme ihrer Aktien zu verlangen, keinen Gebrauch machen;
5. Beschlussfassung, die Verwaltungsgesellschaft mit der Durchführung der Überführung der Teilfonds SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR) in den Teilfonds SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN zu beauftragen;
6. Wahl von Herrn Marinko Sudar zum Mitglied des Verwaltungsrates der Swisscanto (LU) SICAV II, unter Vorbehalt der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) in Luxembourg, und zwar bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die 2014 stattfinden wird;
7. Sonstiges.

Alle Aktionäre der SWISSCANTO (LU) SICAV II, bezüglich Traktanden 1 bis 5 nur die Aktionäre der SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR), sind befugt, an der ausserordentlichen Hauptversammlung teilzunehmen oder sich mittels Vollmacht vertreten zu lassen. Sie werden gebeten, dies mindestens 5 Tage im Voraus der Gesellschaft oder dem Vertreter mitzuteilen:

Ergänzende Erläuterungen zu den Traktanden 1-5:

Die Beschlüsse der Hauptversammlung erfordern ein Quorum, wonach mindestens die Hälfte des Grundkapitals vertreten sein muss, und können nur mit mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre rechtswirksam gefasst werden.

Die Überführung dient dazu, die formelle Qualifikation als UCITS konformer Fonds zu erlangen (Teil I des Gesetzes vom 17.12.2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und der Richtlinie 2009/65/EG des Europäischen Parlaments und des Rates vom 13. Juli 2009 zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, "UCITS Richtlinie"). Die Vermögensverwaltung fand schon bisher in Übereinstimmung mit den Vorgaben der UCITS Richtlinie statt und soll sich nach der Überführung in der Praxis nicht grundsätzlich ändern, so dass nur die folgenden geringfügigen Änderungen in der Anlagepolitik vorgenommen werden:

* Während die beiden Teilfonds SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (CHF) und SWISSCANTO (LU) SICAV II - BOND ABSOLUTE RETURN (EUR) bisher mindestens zwei Drittel ihres Vermögens in variabel und festverzinsliche Forderungswertpapiere und -wertrechte sämtlicher Bonitätsstufen, Laufzeiten und Währungen investiert haben, werden sie in die erwähnten Wertschriften lediglich "vorwiegend" (mindestens 51% des Gesamtvermögens des Teilfonds) investieren müssen. Dies führt zu einer höheren Flexibilität für den Portfoliomanager.

* Die prozentualen Begrenzungen des Investments in Geldmarktinstrumente, Wandel- und Optionsanleihen, Beteiligungswertpapiere und -wertrechte, Derivate von Beteiligungswertpapieren und -wertrechten, andere derivative Finanzinstrumente und Hedge-Fonds werden nicht mehr vorgenommen. Statt dessen gelten die allgemeinen Regeln.

* Fortan dürfen nur bis maximal 20% des Fondsvermögens in Aktien gehalten werden.

* Der Begriff Hedge-Fonds ist zu wenig präzise und wird daher nicht mehr verwendet.

* Die Anlage in Anteile anderer OGAW und/oder anderer OGA (das können auch Hedge-Fonds sein, wenn sie die Voraussetzungen erfüllen) wird auf 10% des Nettovermögens begrenzt.

* Die Regelung, dass die Anlagen zu mehr als 50% in der Referenzwährung (in der Teilfondsbezeichnung in Klammer angegeben) erfolgen bzw. gegen diese abgesichert sind, und dass die Referenzwährung und zugleich die Rechnungswährung der Teilfonds die in deren Namensbezeichnung erwähnte Währung ist, wird ersetzt. Fortan gilt, dass die Anlagewährung nicht auf die Referenzwährung beschränkt ist, und dass das Währungsexposure der Teilfonds durch den Einsatz von Devisentermin- und tauschgeschäften sowohl zu Absicherungszwecken als auch zur effizienten Verwaltung gemanaged werden kann.

* Schliesslich werden Anlagen in «Mortgage Backed Securities» (Hypothekar-Wertschriften) auf 20% des jeweiligen Nettovermögens beschränkt.

Die übrigen Änderungen sind so geringfügig, dass darauf verzichtet wird, sie zu erwähnen.

Der Verkaufsprospekt und die Vertragsbedingungen des Umbrellas SWISSCANTO (LU) BOND INVEST, in dem der neue Teilfonds SWISSCANTO (LU) BOND INVEST GLOBAL ABSOLUTE RETURN bereits vorgesehen ist, sowie die wesentlichen Kundeninformationen in ihrer gültigen Fassung können kostenlos bei der Swisscanto Asset Management International S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg und der Swisscanto Asset Management AG, Nordring 4, Postfach 730, 3000 Bern 25 (Vertreterin in der Schweiz) bezogen werden.

In Luxemburg:
RBC Investor Services Bank S.A
Vertreter in der Schweiz:
Swisscanto Asset Management AG

Référence de publication: 2013125615/755/81.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

—

Shareholders of Mercurion Asia Fund (in liquidation) (hereafter "the SICAV") are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on *26 September 2013* at 4:00 p.m. (Luxembourg time), in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. To approve the Report of the "Réviseur d'Entreprise Agréé" and the audited financial statements for the period from 1 July 2011 to 21 June 2012 (the date of the beginning of the liquidation);
2. To approve the Liquidator's report and closing liquidation accounts;
3. To approve the report of the "Réviseur d'Entreprise Agréé" on the Liquidator's report and closing liquidation accounts;
4. To release from their duties and give discharge to the outgoing Board of Directors and to the Liquidator;
5. To resolve to close the liquidation proceedings;
6. To instruct the Liquidator to proceed with the payment of the final liquidation bonus;
7. To resolve that all the books and records of the SICAV be archived for a period of five years at the former registered office of the SICAV;
8. To resolve that liquidation proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the closure of the liquidation will be deposited in escrow with the Luxembourg "Caisse de Consignation".

There are no quorum requirements for this meeting and the passing of the resolutions requires the consent of a simple majority of the votes of the shares present or represented at the meeting. Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy Forms are available at the registered office of the Company (Tel: +352 2605 4518 / Fax: +352 2460 3331).

For Mercurion Asia Fund (in liquidation)
The Liquidator
Deloitte Tax & Consulting
Société à responsabilité limitée
Michael JJ Martin
Partner

Référence de publication: 2013125603/755/33.

Pioneer Investments Euro Medium Renten, Fonds Commun de Placement.

—

The decision of the board of directors of the Company regarding the merger of the fund PIONEER INVESTMENTS EURO MEDIUM RENTEN within the sub-fund EURO CURVE 3-5YEAR of the fund PIONEER S.F. effective on 26 th October 2012 at midnight has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La décision du conseil d'administration de la Société quant à la fusion du fonds commun de placement PIONEER INVESTMENTS EURO MEDIUM RENTEN au sein du compartiment EURO CURVE 3-5YEAR du fonds commun de placement PIONEER S.F. avec effet en date du 26 octobre 2012 à minuit a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pioneer Asset Management S.A.

Référence de publication: 2013126903/14.

(130153879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Janus Global Life Sciences Fund, Fonds Commun de Placement.

—

Le règlement de gestion de Janus Global Life Sciences Fund coordonné au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2013121789/9.

(130148225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

InterAssets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.045.

—

Les comptes annuels au 31.10.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 03.09.2013. Gerd Kiefer / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2013124831/10.

(130152140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28.08.2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013125120/11.

(130152055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28.08.2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013127407/11.

(130154818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28.08.2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013127408/11.

(130154826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Q.I.M. Capital, Société d'Investissement à Capital Variable,

(anc. Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.622.

—

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013 – L130129103.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127298/12.

(130154742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FT II, Fonds Commun de Placement.

—

Das mit Wirkung vom 11. September 2013 geänderte Verwaltungsreglement 9/2013 des spezialisierten Investmentfonds „FT II“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11.09.2013.

Anell / Schuh

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2013128286/11.

(130156434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

TASS, Fonds Commun de Placement.

—

Hiermit werden die Anleger darüber informiert, dass der Fonds TASS (in Liquidation) mit seinem einzigen Teilfonds TASS GLOBAL RESOURCES FUND (in Liquidation) (ISIN: LU0707694179 / LU0707694336) (WKN: A1JPFQ / A1JPFR) zum 30. August 2013 liquidiert und aufgelöst wurde.

Der Liquidationserlös je Anteilklasse wurde mit Liquidationsabschluss ausgezahlt. Alle Anteilinhaber wurden erreicht, es erfolgt keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Liquidation ist somit abgeschlossen.

Luxembourg, im September 2013. IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2013129202/755/10.

Banking Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 72.120.

—

Der Alleingesellschafter nimmt zur Kenntnis, dass Herr Philipp Graf sein Amt als Liquidator der Gesellschaft niedergelegt hat.

Luxemburg, den 04. September 2013. Gerd Kiefer.

Référence de publication: 2013126962/10.

(130154838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Albaach Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.738.

—

L’an deux mille treize, le huitième jour du mois d’août.

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Mosella Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.918 et disposant d’un capital social de cent quatre-vingt-deux millions trente et un mille euros (EUR 182.031.000,-), agissant en sa qualité d’associé unique (l’Associé Unique) d’Albaach Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.738 et disposant d’un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 mai 2013 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont pas été modifiés depuis.

L’Associé Unique est ici représenté par Madame Helena Coppen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de l’Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d’acter ce qui suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. L'Associé Unique est le détenteur des cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune du capital social de la Société.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance du projet d'apport de branche d'activités établi par le conseil de gérance de la Société et daté du 17 juin 2013 (le Projet d'Apport de Branche d'Activités) en vertu duquel l'Associé Unique envisage le transfert de tous les actifs, passifs et engagements hors bilan (les Actifs et Passifs Apportés) relatifs à une branche d'activités française de l'Associé Unique (la Branche d'Activités) à la Société, en contrepartie de l'émission par la Société au profit de l'Associé Unique d'un million quatre cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-onze (1.447.791) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune assorties d'une prime d'émission de soixante-dix-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 79,75).

L'Associé Unique reconnaît que le Projet d'Apport de Branche d'Activités a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1579 du 3 juillet 2013, conformément à l'article 290 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique confirme, conformément à l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), qu'il a renoncé à l'application des articles 293 et 294 de la Loi.

Une copie de la lettre de renonciation de l'Associé Unique restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Conformément à l'article 308bis-3 de la Loi, l'Associé Unique décide d'approuver (i) le transfert de la Branche d'Activités conformément aux termes du Projet d'Apport de Branche d'Activités tel qu'approuvé par le conseil de gérance de la Société en date du dix-sept juin 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 juillet 2013 et (ii) le transfert des Actifs et Passifs Apportés de la Branche d'Activités à la Société aux conditions définies dans le Projet d'Apport de Branche d'Activités, en contrepartie de l'émission par la Société des Nouvelles Parts Sociales (telles que définies à la résolution suivante).

Conformément à l'article 301 de la Loi, l'Associé Unique prend acte que l'apport de la Branche d'Activités sera réputé réalisé de plein droit le jour où seront intervenues les décisions concordantes d'approbation du Projet d'Apport de Branche d'Activités prises par les assemblées générales des associés de l'Associé Unique et de la Société.

A l'égard des tiers, l'apport de la Branche d'Activités à la Société n'aura d'effet qu'après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés de l'Associé Unique et de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux articles 9 et 302 de la Loi.

L'Associé Unique prend acte que les opérations relevant de la Branche d'Activités seront considérées d'un point de vue comptable et fiscal comme accomplies au nom et pour le compte de la Société à partir du 1 er juin 2013 et que d'un point de vue comptable et fiscal, l'apport de la Branche d'Activités sera réputé réalisé au 1 er juin 2013.

Quatrième résolution

En contrepartie du transfert des Actifs et Passifs Apportés de la Branche d'Activités à la Société, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent euros (EUR 144.779.100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cent euros (EUR 144.791.600,-), par la création et l'émission d'un million quatre cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-onze (1.447.791) nouvelles parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes caractéristiques, droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) et d'une prime d'émission de soixante-dix-neuf Euros et soixante-quinze Cents (EUR 79,75) et décide d'y souscrire.

Sur la base du certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de l'Associé Unique le 8 août 2013 qui certifie que la valeur totale des Actifs et Passifs Apportées est de cent quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 144.779.179,75,-), l'Associé Unique décide d'affecter un montant de cent quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent euros (EUR 144.779.100,-), correspondant à la valeur nominale totale des Nouvelles Parts Sociales au compte de capital social nominal de la Société et le montant restant de soixante-dix-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 79,75,-) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cents euros (EUR 144.791.600,-), représenté par un million quatre cent quarante-sept mille neuf cent seize (1.447.916) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 300(2) de la Loi qu'il a vérifié l'existence et la validité des opérations et formalités devant être accomplies avec la Société ainsi que celles requises en conformité avec le Projet d'Apport de Branche d'Activités.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: H. COPPEN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2013. Relation: LAC/2013/37920. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125627/105.

(130152600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Mosella Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 182.031.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.918.

—

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois d'août.

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. AG FINANCE S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 4-10 boulevard Saint-Lazare, B-1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.967.995, et

2. AG INSURANCE S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 53 boulevard Emile Jacqmain, B-1000 Bruxelles, Belgique et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0404.494.849,

toutes deux représentées par Madame Helena Coppen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé,

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Mosella Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.918 et disposant d'un capital social de cent quatre-vingt-deux millions trente et un mille euros (EUR 182.031.000,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juillet 1995 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 18 octobre 1995 sous le numéro 532. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 juin 2012 sous le numéro 1550.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des associés et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Les parties comparantes sont les associés de la Société et possèdent les six mille trois cent soixante-cinq (6.365) parts sociales sans indication de valeur nominale du capital social de la Société (les Associés).

II. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés déclarent avoir parfaite connaissance du projet d'apport de branche d'activités établi par le conseil de gérance de la Société et daté du 17 juin 2013 (le Projet d'Apport de Branche d'Activités) en vertu duquel la Société envisage le transfert de tous les actifs, passifs et engagements hors bilan (les Actifs et Passifs Apportés) relatifs à la branche d'activités française de la Société (la Branche d'Activités) à Albaach Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.738 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société Bénéficiaire) en contrepartie de l'émission par la Société Bénéficiaire au profit de la Société d'un million quatre cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-onze (1.447.791) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, assorties d'une prime d'émission de soixante-dix-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 79,75).

Les Associés reconnaissent que le Projet d'Apport de Branche d'Activités a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1579 du 3 juillet 2013, conformément à l'article 290 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi).

Troisième résolution

Les Associés confirment, conformément à l'article 296 de la Loi, qu'ils ont renoncé à l'application des articles 293 et 294 de la Loi.

Une copie de la lettre de renonciation des Associés restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 308bis-3 de la Loi, les Associés décident d'approuver (i) le transfert de la Branche d'Activités conformément aux termes du Projet d'Apport de Branche d'Activités, tel qu'approuvé par le conseil de gérance de la Société en date du 17 juin 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 juillet 2013 et (ii), sous réserve de l'émission des Nouvelles Parts Sociales (telles que définies ci-après) par la Société Bénéficiaire au profit de la Société, le transfert, sans dissolution, des Actifs et Passifs Apportés de la Branche d'Activités à la Société Bénéficiaire aux conditions définies dans le Projet d'Apport de Branche d'Activités.

Les Associés décident également d'approuver le certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 8 août 2013 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

En contrepartie, les Associés prennent acte que la Société recevra un million quatre cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-onze (1.447.791) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, assorties d'une prime d'émission de soixante-dix-neuf Euro et soixante-quinze Cents (EUR 79,75) de la Société Bénéficiaire (les Nouvelles Parts Sociales) qui donneront droit à la Société de participer à toute distribution de bénéfices de la Société Bénéficiaire conformément aux dispositions des statuts de la Société Bénéficiaire, à partir de la date d'augmentation du capital social de la Société Bénéficiaire par l'émission des Nouvelles Parts Sociales. Plus généralement, la Société jouira de tous les droits conférés par la propriété des parts sociales conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de la Société Bénéficiaire, à compter de la date du présent acte.

Les Associés prennent également acte que les Nouvelles Parts Sociales auront les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société Bénéficiaire. Aucun droit spécial n'est attaché aux Nouvelles Parts Sociales.

Conformément à l'article 301 de la Loi, les Associés prennent acte que l'apport de la Branche d'Activités sera réputé réalisé de plein droit le jour où seront intervenues les décisions concordantes d'approbation du Projet d'Apport de Branche d'Activités prises par les assemblées générales des associés de la Société et de la Société Bénéficiaire.

A l'égard des tiers, l'apport de la Branche d'Activités à la Société n'aura d'effet qu'après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés de la Société et de la Société Bénéficiaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux articles 9 et 302 de la Loi.

Les Associés prennent acte que les opérations relevant de la Branche d'Activités seront considérées d'un point de vue comptable et fiscal comme accomplies au nom et pour le compte de la Société Bénéficiaire à partir du 1 er juin 2013 et que d'un point de vue comptable et fiscal, l'apport de la Branche d'Activités sera réputé réalisé au 1 er juin 2013.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 300(2) de la Loi qu'il a vérifié l'existence et la validité des opérations et formalités devant être accomplies avec la Société ainsi que celles requises en conformité avec le Projet d'Apport de Branche d'Activités.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

signé: H. COPPEN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2013. Relation: LAC/2013/37919. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125433/103.

(130152582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Xella HoldCo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.485.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C.,

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C.,

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C.,

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors VI, L.L.C.,

5. PAI EUROPE V-I FCPR, having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, acting through its management company PAI partners SAS,

6. PAI EUROPE V-2 FCPR, having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, acting through its management company PAI partners SAS,

7. PAI EUROPE V-3 FCPR, having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, acting through its management company PAI partners SAS,

8. PAI EUROPE V-B FCPR, having its registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, acting through its management company PAI partners SAS,

All represented by Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxies given under private seal.

The proxies given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Such appearing person, in the capacity in which she acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares and all those who may become owners of the shares thereafter a securitisation company in the form of a société anonyme, under the name of "Xella HoldCo Finance S.A." (the "Company")

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18.

Art. 3. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22 nd March 2004 on securitisation, through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets"). The Company may issue any kind of securities whose value or yield depends directly or indirectly on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation"). The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the purchase of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The board of directors of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the board of directors of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such assets shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall not be borne by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant prospectus or information memorandum and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities. The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful in all areas to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0,01) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders. Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of June in each year at 15:00 (Luxembourg time) and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election. The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of different classes, namely class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong to.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors (provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) such majority shall always include at least one class A director and one class B director (which may be represented)).

Decisions of the board of directors are validly taken by the approval of the majority of the directors of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors present or represented including at least one class A director and one class B director.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors provided, however, that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by two directors being always one class A director and one class B director unless otherwise resolved by the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one director provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by two directors, which shall always be one class A director and one class B director unless otherwise resolved by the board of directors.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the signature of any two directors, provided however that in case the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two directors which shall always be one class A director and one class B director (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of directors by two directors, and in the event of classes of directors, by two directors which shall always be one class A director and one class B director (including by way of representation).

Art. 14. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) who need not be a shareholder. The approved statutory auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2013.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each Compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 22 nd March, 2004 on securitisation and the law of 10 th August, 1915 on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed in cash by the subscribers listed in the table below for a total subscription price of thirty-one thousand Euro (€31,000):

Subscriber	Number of shares subscribed	Subscription Price (EUR)
PAI EUROPE V-1 FCPR	461,768	4,617.68
PAI EUROPE V-2 FCPR	461,768	4,617.68

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PAI EUROPE V-3 FCPR	462,355	4,623.55
PAI EUROPE V-B FCPR	164,109	1,641.09
GS Capital Partners VI Fund L.P.	723,526	7,235.26
GS Capital Partners VI Offshore Fund L.P.	601,803	6,018.03
GS Capital Partners VI Parallel L.P.	198,957	1,989.57
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	25,714	257.14
Total	3,100,000	31,000

The shares have been fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1000.-).

Statements

The undersigned notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Extraordinary general meeting

The extraordinary general meeting of the shareholders has forthwith passed the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2019:

Name	Mandate	Address	Date of birth	City and country of birth
Olivier De Vregille	class A director	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	22 November 1955	Tunis, Tunisia
Benoît Bauduin	class A director	16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg	31 March 1976	Messancy, Belgium
Marielle Stijger	class B director	2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg	10 December 1969	Capelle aan den IJssel, the Netherl ands
Martin Hintze	class B director	133 Fleet Street - EC2A 4 BB, London	16 September 1970	Berlin, Germany

Second resolution

The registered office is fixed at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro d'immatriculation 4298631, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son general partner GSCP VI Advisors, L.L.C.,

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un exempted limited partnership constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GSCP VI Offshore Advisors L.L.C.,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft constituée et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C.,

4. GS Capital Partners VI Parallel, L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro d'immatriculation 4210108 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors VI, L.L.C.

5. PAI EUROPE V-I FCPR, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, agissant par l'intermédiaire de sa société de gérance PAI partners SAS,

6. PAI EUROPE V-2 FCPR, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, agissant par l'intermédiaire de sa société de gérance PAI partners SAS,

7. PAI EUROPE V-3 FCPR, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, agissant par l'intermédiaire de sa société de gérance PAI partners SAS,

8. PAI EUROPE V-B FCPR, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, agissant par l'intermédiaire de sa société de gérance PAI partners SAS,

tous représentés par Me Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations données, signées par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront attachées à ce document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1 er . Forme, dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, et tous ceux qui pourront détenir des actions par la suite, une société de titrisation sous la forme juridique d'une société anonyme sous la dénomination de «Xella HoldCo Finance S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir en tant que Société de titrisation, en vertu et dans les limites de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, à travers l'acquisition ou la prise en charge, directement ou au travers d'une autre entreprise, de risques liés à des créances, d'autres avoirs (y compris de manière non limitative toute sorte de valeur mobilière) ou toute sorte d'obligation prise en charge par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités de ces tiers (les «Avoirs Sous-Jacents»). La Société peut émettre toute sorte de valeur mobilière dont la valeur ou le taux d'intérêt dépend directement ou indirectement desdits risques liés aux Avoirs Sous-Jacents (chacune une «Titrisation»). La Société peut et ce en restant dans le champ d'application de la lois du 22 mars 2004 également emprunter au lever des fonds de toute entité afin de financer l'acquisition d'Avoirs Sous-Jacents et/ou afin de se conformer à tout paiement ou autre obligation en vertu de ces valeurs mobilières ou en vertu de tout accord devant être conclu dans le contexte d'une Titrisation.

Le conseil d'administration de la Société peut que ce soit dans le contexte d'un programme de Titrisation ou non, créer des compartiments spécifiques composés de certaines valeurs mobilières, instruments, créances, autres avoirs et/ou risques spécifiques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries des tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le taux d'intérêt est lié à un ou plusieurs Compartiments spécifiques ou à des avoirs et risques spécifiques ou dont le remboursement est sujet au remboursement d'autres instruments ou d'autres créances. Lorsque les droits des investisseurs ou des créanciers sont liés à un Compartiment ou résultent de la création, la gestion ou la liquidation d'un Compartiment, les dits droits seront limités aux avoirs de ce Compartiment. Les avoirs d'un Compartiment sont exclusivement disponibles afin de satisfaire les droits des investisseurs en relation auxdits Compartiments et les droits des créanciers dont les créances sont survenues en relation avec la création, la gestion ou la liquidation de ce Compartiment. Entre les porteurs de valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment sera traité en tant qu'entité séparée. Lorsqu'un avoir dérive d'un autre avoir ledit avoir dérivé est alloué au même Compartiment que les avoirs desquels il dérive et lorsque la Société encourt un passif lié à tout avoir d'un Compartiment spécifique ou de toute action entreprise en relation à un Compartiment spécifique ou desdits avoirs, ledit passif sera alloué aux Compartiments y afférents.

Dans le cas où tout avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment spécifique, le conseil de l'administration de la Société pourra de façon discrétionnaire déterminer la base et l'étendue en fonction de laquelle lesdits avoirs seront alloués ou répartis entre les Compartiments.

Dans le cas ou tous frais, coûts, charges ou autres passifs encourus ne pourraient être considérés comme attribuables à un Compartiment spécifique lesdits frais, coûts, charges ou autres passifs seront considérés comme un passif encouru au nom de la Société de manière générale, à moins que le conseil d'administration ne détermine autrement et lesdits frais, coûts, charges et autres passifs seront des passifs généraux de la Société et ne seront pas supportés par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société peut vendre, transférer, réacquérir ou disposer de chaque et de tous les Avoir Sous-Jacents à travers tous moyens (y compris au travers d'une vente, un transfert, un échange, un apport ou au travers de transactions sur des dérivés ou de swap) tel que décrit dans les termes et conditions des valeurs mobilières pertinentes ou du prospectus pertinent ou du mémorandum d'information et de manière générale géreront les Avoirs Sous-Jacents sur une base continue.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention, la disposition dans toute forme et par tout moyen que ce soit directement ou indirectement de participations, droits et intérêts dans, et des obligations de, Sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de tout autre manière d'actions, d'obligations, notes ou autres et des contrats y afférents ou y relatifs, et (iii) la propriété, la gestion, le développement et l'administration d'un portefeuille (y compris, de manière non limitative, les avoirs dont il fait référence dans les points (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut de plus acquérir, détenir ou disposer d'intérêts dans des partnerships, limited partnerships, fiducies, fonds ou autres entités. Le Société peut octroyer toutes sortes de sûretés sous quelque droit que ce soit et à quelque fiduciaire (trustee), fiduciaire (trustee) des sûretés, agent des sûretés, représentant fiduciaire ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec qui la Société a conclu des accords en relation à une Titrisation afin de garantir son paiement ou d'autres obligations en vertu de tout accord devant être conclu par la Société en relation avec la Titrisation. La Société peut conclure tous accords ou être partie à tous instruments (y compris de manière non limitative des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peuvent faire et autoriser toute chose et acte qui serait nécessaire pour préparer, exécuter ou la conclusion ou son connexe à une Titrisation.

La Société peut céder ou transférer tout ou partie des Avoirs Sous-Jacents de manière conforme à et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières devant être émises et les dispositions contractuelles des accords devant être conclus en relation avec la Titrisation.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris verticaux (up stream) ou horizontaux (cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres, qui seraient liées ou utiles, directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (€31.000) représenté par trois millions cent-mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€0,01) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires. Les transferts d'actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en délégant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2014.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de différente classes, à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. Toute classification des administrateurs devra être inscrite dans le procès-verbal de la réunion pertinente et les administrateurs devront être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration (à condition cependant que dans le cas où l'assemblée des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B) ladite majorité devra toujours inclure au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui pourront être représentés)).

Les décisions du Conseil d'administration sont validement prises par l'approbation de la majorité des administrateurs de la Société présents ou représentés à condition que cependant dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et le administrateurs de classe B) toute les résolutions du conseil d'administration pourront seulement être prises si approuvées par une majorité des administrateurs présents ou représentés et qui devront inclure au minimum un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs à condition, cependant, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par deux administrateurs qui devront toujours être un administrateur de classe A et un administrateur de classe B à moins que cela ne soit décidé autrement par le conseil d'administration. Les copies et extraits desdits procès-verbaux pourront être produites lors de procédures judiciaires ou autrement seront signées par tout administrateur à condition cependant que dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs, les copies ou extraits des procès-verbaux de toutes réunions du conseil d'administration seront signées par deux administrateurs qui devront toujours être un administrateur de classe A et un administrateur de classe B à moins que cela ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibèrent aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs à condition cependant que, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B), la Société ne sera engagée valablement que par la signature conjointe de deux administrateurs qui devront toujours être un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas la Société sera engagée valablement par la signature de toute personne ou personnes à qui tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux administrateurs du conseil d'administration et s'il existe des classes d'administrateurs, par deux administrateurs qui devront toujours être un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 14. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprise agréé qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le réviseur d'entreprises agréé est nommé et révoqué par le conseil d'administration.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1 er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation ne résulte dans la liquidation de toute autre Compartiment.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

Souscription

Les actions ont été souscrites en espèces par les souscripteurs listés dans le tableau ci-dessous pour un prix total de souscription de trente et un mille euros (€31.000):

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription (EUR)
PAI EUROPE V-1 FCPR	461.768	4.617,68
PAI EUROPE V-2 FCPR	461.768	4.617,68
PAI EUROPE V-3 FCPR	462.355	4.623,55
PAI EUROPE V-B FCPR	164.109	1.641,09
GS Capital Partners VI Fund L.P.	723.526	7.235,26
GS Capital Partners VI Offshore Fund L.P.	601.803	6.018,03
GS Capital Partners VI Parallel L.P.	198.957	1.989,57
GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG	25.714	257,14
Total	3.100.000	31.000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, preuve du paiement en espèces a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille euros EUR (EUR 1.000.-).

Constatations

Le notaire soussigné de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a aussitôt pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

Nom	Mandat	Adresse	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Olivier De Vregille	administrateur de classe A	232, rue de Rivoli, F-75001 Paris	22 novembre 1955	Tunis, Tunisie
Benoît Bauduin	administrateur de classe A	16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg	31 mars 1976	Messancy, Belgique
Marielle Stijger	administrateur de classe B	2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg	10 décembre 1969	Capelle aan den IJssel, Pays-bas

Martin Hintze	administrateur de classe B	133 Fleet Street - EC2A 4 BB, Londres	16 septembre 1970	Berlin, Allemagne

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 août 2013. Relation: DIE/2013/9720. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117720/627.

(130142295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Threadneedle (Lux) (the "Company"), a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), having its registered office in L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht, incorporated under the name «Epic Mutual Funds» on 10 February 1995 by a notarial deed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 145, page 6921 on 1995. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 28 th day of March, 2013 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 950 on April 22 nd , 2013.

The meeting was opened by Mr Olivier LANSAC, employee, residing professionally in Bertrange, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Laurence KREICHER, employee, residing professionally in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Mr Vladimir TZANKOV, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of sub-paragraph (ii) of the sixth paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company so that the general valuation basis used for transferable securities, money market instruments and any financial assets listed or dealt in on a stock exchange of an other state or on a regulated market or on any other regulated market of a member state or of an other state is changed from "their mid-price in the relevant market at the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the Board" to "their last exchange price in the relevant market at the time of the closure of the market, or any other price deemed appropriate by the Board".

2. To decide that the effective date of resolution 1 will be 12 August 2013.

II. All the shares of the Company being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notice containing the agenda sent by registered mail to each of the shareholders registered in the shareholders' register as of the 2 nd day of August, 2013.

The notary has drawn the attention to the members of the board on the contents of article 67-1 of the law of 1915 on commercial companies.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the board of the meeting, will remain annexed to the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of the total 146,907,788 shares outstanding, 6,090,369 shares are duly represented at the present general meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for 26 July 2013, and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED TO amend the sub-paragraph (ii) of the sixth paragraph of article 24 of the articles of incorporation of the Company so that the general valuation basis used for transferable securities, money market instruments and any financial assets listed or dealt in on a stock exchange of an other state or on a regulated market or on any other regulated market of a member state or of an other state is changed from "their mid-price in the relevant market at the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the Board" to "their last exchange price in the relevant market at the time of the closure of the market, or any other price deemed appropriate by the Board".

Vote in favour: 6,090,369 shares

Vote against: shares

Abstention: shares

The resolution was adopted.

Second resolution

The Meeting RESOLVED TO fix the effective date of the first resolution 1 at 12 August 2013.

Vote in favour: 5,753,026 shares

Vote against: shares

Abstention: shares

The resolution was adopted.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand three hundred euros (1,300.-Eur).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: O. LANSAC, L. KREICHER, V. TZANKOV, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 38085. Relation: LAC/2013/38085. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128562/79.

(130156044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

A.R.H. Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.051.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of September.

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of the Company established in Road Town, Tortola, British Virgin Islands under the denomination of "A.R.H. Investments Limited", and having its re-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

gistered office in 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands incorporated under the laws of British Virgin Islands on 15 January 1991, re-registered as a BVI Business Company on 1 January 2007, registered under number 39441.

The Meeting begins at 3.20 p.m., with Ms Karola Bôhm, private employee, with professional address in 13 avenue François Clément (Résidence du Midi,) L-5612 Mondorf-les-Bains, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address at 13 avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Meeting elects as scrutineer Ms Brigitte Wahl, private employee,with professional address in 13 avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Chairman then states that:

I. It appears that the sole shareholder of the Company representing the total capital is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Acknowledgement and confirmation of resolutions adopted by the meeting of a Board of Directors of the Company held on 27 June 2013;

2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the Company and to continue its corporate existence;

3.- Approval of the opening balance sheet and valuation report of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality;

4. - Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "A.R.H. Investments" and under the form of a "société à responsabilité limitée", as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, which Articles of Association shall after restating henceforth have the wording substantially set out in Annex 1 to the proxy;

5.- Confirmation of the establishment of the registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

6.- Confirmation of the appointment of the directors of the Company for an unlimited duration; and

7.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting acknowledges the resolutions adopted by a meeting of the board of directors of the Company held on 27 June 2013, at which all of the members of the board of directors of the Company were present, all of the resolutions at such previous board meeting having been passed by separate polls and unanimous votes, and by which such board meeting, the directors, among others, decided to transfer the registered office of the Company from 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and at which meeting it was resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of the British Virgin Islands, as well as the companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company.

The Meeting therefore formally confirms such former resolution, thereby resolving to decide on the other items on the agenda of this meeting in accordance with such prior resolutions.

Second resolution

The Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company and to continue its corporate existence.

Third resolution

The Meeting approves the opening balance sheet and a valuation report of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of British Virgin Islands Company's financial statements as of 31 August 2013 and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Valuation

The value of the total net assets is stated in a report drawn up by the Directors of the Company, dated 5 September 2013.

The conclusion of the report reads as follows:

"Nothing has come to our attention that would lead us not to believe that, upon Continuation, the total value of the net assets of the Company of USD 61,681.10 does not at least correspond to the number and value of the shares in issue representing the capital of the Continuing Company."

That report of the Directors dated 5 September 2013 will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Said financial statements and valuation report, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The Meeting resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), as provided for under the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "A.R.H Investments" and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "A.R.H. Investments".

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests.

(b) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuer of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

(c) To acquire and manage negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(e) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(f) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

(g) To participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at fifty thousand and two US Dollars (USD 55,002.-) represented by fifty thousand and two (55,002.-) shares of a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the members may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all members; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9.2 Subject to Article 9.3, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.3 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.4 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by (i) the Chairman of the meeting (ii) the Chairman of the succeeding meeting, or (iii) any director of the Company present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise) and, if one has been appointed, by the secretary. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by (i) the Chairman of the meeting (ii) the Chairman of the succeeding meeting, or (iii) any director of the Corporation present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise).The board of directors may, if it wishes, appoint a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or

(d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the Members

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. Any such written resolution may be signed in coun-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

terparts by the shareholders of the Company each such counterpart when executed and delivered shall constitute one and the same instrument.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Transitory provisions

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg began on 1 July 2012 and shall end on 31 December 2013.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2014.

Fifth resolution

The Meeting confirms the establishment of the registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, with immediate effect.

Sixth resolution

The Meeting confirms for an unlimited duration the appointment of the following five (5) directors:

- Mr Hans Arend HAIJE, International Tax Manager, born in Haarlem (Netherlands) on 1 March 1969, with professional address at 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Mr Alexander Francis PACE-BONELLO, General Manager, born in Mtarfa (Malta) on 1 February 1957, with professional address at 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Mr Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, born in Singapore on 7 November 1969, with professional address at 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Ms Lynsey Ann BLAIR, Company Secretary, born in High Wycombe, United Kingdom, on 1 May 1978, with professional address at 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Mr Saleh MAYET, Head of Finance, born in Johannesburg, South Africa on 5 March 1956, with professional address at 45, Main Street, Johannesburg, 2001, South Africa.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed at 3.35 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six septembre.

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de la Société établie à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de «A.R.H. Investments Limited», et ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques incorporée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, le 15 Janvier 1991, réenregistrée comme une société des Iles Vierges Britanniques le 1 er Janvier 2007, enregistrée sous le numéro 39441.

L'Assemblée débute à 15.20 heures sous la présidence de Madame Karola Bôhm, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblé, Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Brigitte Wahl, employée privée, avec adresse professionnelle à 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il apparaît que le seul actionnaire de la Société, représentant le capital total est dûment représenté à cette Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour, ci-après reproduit, sans préavis, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1 - Reconnaissance et confirmation des résolutions adoptées par une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu le 27 juin 2013;

2 - Transfert du siège social de la Société à Luxembourg, et changement de nationalité de la Société, actuellement de nationalité des îles Vierges Britanniques, à une société de nationalité Luxembourgeoise, sans dissolution préalable de la société et avec continuation de son existence juridique;

3 - Approbation du bilan et ouverture de la déclaration patrimoniale et du rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Britanniques, restent, sans limitation, dans leur intégralité de la propriété de la société Luxembourgeoise qui continuera à détenir tous les actifs et continuera d'assumer toutes les obligations et engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques;

4 - Refonte totale des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «A.R.H. Investments» et sous la forme d'une «société à responsabilité limitée», tel que prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, lesquels Statuts après retraitement ont désormais la teneur figurant en Annexe 1 de la procuration;

5 - Confirmation de la création du siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

6 - Confirmation de la nomination des trois administrateurs de la Société pour une durée illimitée;

7 - Divers.

Après l'approbation de la déclaration du Président et avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée prend acte des résolutions adoptées par une réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 27 Juin 2013, au cours de laquelle tous les membres du conseil d'administration de la Société étaient présents, l'ensemble des résolutions du conseil précédent ayant été adopté par les sondages distincts et les votes unanimes, et par qui cette réunion du conseil, les administrateurs, entre autres, ont décidé de transférer le siège social de la Société de 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg, et à laquelle réunion il a été décidé et reconnu, conformément aux Lois des sociétés civiles et des Iles Vierges Britanniques, ainsi que les sociétés et le droit civil du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert de siège social prenne place et soit mis en place sans dissolution et sans aucune sorte de liquidation de la Société.

L'Assemblée confirme donc officiellement cette ancienne résolution, résolvant ainsi de statuer sur les autres points à l'ordre du jour de cette réunion, conformément à ces résolutions antérieures.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la Société, à l'heure actuelle de nationalité des îles Vierges britanniques, à une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution préalable de l'entreprise et avec continuation de son existence juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve l'ouverture de la déclaration patrimoniale et un rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, en spécifiant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que tous les éléments des états financiers de la Société des Iles Vierges Britanniques au 31 août 2013 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans limitation, restent dans leur totalité la propriété de la Société Luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et continue à assumer toutes les responsabilités et les engagements de la Société auparavant de nationalité des îles Vierges britanniques.

Évaluation

La valeur de l'actif net total est indiquée dans un rapport établi par les administrateurs de la Société, en date du 5 septembre 2013. La conclusion du rapport se lit comme suit:

«Aucun élément porté à notre attention ne nous permet de croire que lors de la migration, la valeur totale de l'actif net de la Société pour un montant de USD 61,681.10 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales en circulation représentant le capital de la Société».

Ce rapport de l'administration en date du 5 septembre 2013, restera attaché au présent acte et sera enregistré avec lui auprès des autorités compétentes en matière d'enregistrement.

Ces états financiers et le rapport d'évaluation, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée («société à responsabilité limitée»), tel que prévu par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous le nom de «A.R.H. Investments» et d'adopter de nouveaux Statuts de la Société, qui, après refonte totale, afin de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Titre I er . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1 er . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom de «A.R.H. Investments))

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et disposer par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, de participations ou d'obligations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société.

(c) Acquérir et gérer des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(d) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(f) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

(g) Participer dans la création, développement, gestion et contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du conseil de gérance et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil de gérance de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-cinq mille et deux dollars américain (USD 55.002,-) représenté par cinquante-cinq mille et deux (55.002,-) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.3 Pour autant que permis par la Loi Luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les membres; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux actionnaires dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par résolution l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables sans préavis et sans notice.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.3 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par (i) le Président de la réunion (ii) le Président de la réunion suivante, ou (iii) n'importe quel gérant présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire) et, si un a été nommé, par le secrétaire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par (i) le Président de la réunion (ii) le Président de la réunion suivante, ou (iii) n'importe quel gérant présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire). Les gérants peuvent, s'ils le souhaitent, nommer un secrétaire qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions des gérants et des résolutions approuvées lors des assemblées générales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite ou ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants.

13.1 Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créditeurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables; ou

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des membres

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les actionnaire ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les actionnaires un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des actionnaires présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les actionnaires réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les actionnaires, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté. Une telle résolution écrite peut être signée en contrepartie par les actionnaires de la Société dont chaque exemplaire exécuté et remis sera un original, mais les exemplaires constitueront ensemble un seul et même instrument.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et actionnaires envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

17.3 Les dividendes seront payés aux actionnaires en conformité avec leurs droits et intérêts et et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg a débuté le 1 er juillet 2012 et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première Assemblée Générale annuelle des actionnaires en vertu du droit luxembourgeois se tiendra en 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme l'établissement du siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme pour une durée illimitée la nomination des cinq (5) gérants suivants:

- Madame Lynsey Ann BLAIR, Company Secretary, né à High Wycombe (Royaume Uni) le 1 er mai 1978, ayant une adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Monsieur Hans Arend HAIJE, responsable de fiscalité internationale, né à Haarlem (Pays-Bas), le 1 er Mars 1969 ayant une adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Monsieur Alexander Francis PACE-BONELLO, directeur général, né à Mtarfa (Malte) le 1 er Février 1957 ayant une adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Monsieur Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, contrôleur financier, né à Singapour le 7 Novembre 1969 ayant une adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Monsieur Saleh MAYET, Directeur des Finances, né à Johannesbourg, Afrique du Sud, le 5 mars 1956, ayant une adresse professionnelle au 45, Main Street, Johannesbourg, 2001, Afrique du Sud.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.35 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Böhm, C. Oberhag, B. Wahl, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2013. REM/2013/1598. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mondorf-les-Bains, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128146/720.

(130156546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Getra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.988.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105940/9.

(130128334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

H.N.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.888.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105964/9.

(130128309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Itaú SIF Fund of Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.832.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITAU SIF FUND OF FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable - Fond d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013106026/13.

(130128709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

ITV Investments in Valencia I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.522.

—

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106027/11.

(130129054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Imdlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 135.752.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106002/9.

(130129211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105994/9.

(130128091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Inbro S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106008/9.

(130128637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Jazz-Ex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31A, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.396.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106050/9.

(130128429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

K-A3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 158.965.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106055/9.

(130129210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.331.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106056/9.

(130129066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Kay Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.087.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106059/9.

(130128681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GuardOne International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.531.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013105935/11.

(130128457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Green Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande--Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.894.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green Luxco III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013105931/11.

(130128166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Green Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.887.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green Luxco II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013105930/11.

(130128160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.443.

—

La convention d'agent domiciliataire conclue le 17 janvier 2012 entre BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg (33, rue de Gasperich L-5826 Luxembourg), en sa qualité d'agent domiciliataire, et Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à.r.l., une Société d'investissement à capital variable, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 133.443, a été résiliée avec effet au 15 mars 2013.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013105971/11.

(130128656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

GSO Luxembourg Offshore Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.031.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105959/10.

(130128659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FCP S.A., Frontier Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.070.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 juillet 2013 a pris les décisions suivantes:

- Nomination, avec effet immédiat, de Madame Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à St Vith (Belgique), demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, à la fonction d'administrateur de la Société pour une durée d'un an.

- Nomination, avec effet immédiat, de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (RCSL: B 51.238) en tant que commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statutaire qui sera tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105913/17.

(130128227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Franciacorta Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 102.990.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue le 26 juin 2013

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'assemblée accepte la démission de M. Romain THILLENS de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et décide de nommer en son remplacement comme nouveau commissaire aux comptes de la Société:

- ELDEK S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg numéro B160814,

pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2013 pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105912/17.

(130128788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Hamburg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 46.656.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105976/10.

(130128490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Helios Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.249.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105980/10.

(130129257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Instinct Luxembourg, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.110.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 25 juillet 2013

1. Le siège social de la société a été transféré du 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, avec effet au 11 juillet 2013.

2. M. Charles Meyer, économiste, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur unique de la société, avec effet au 11 juillet 2013 et pour une durée de six ans, arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

3. La démission de de M. Eric Bernard en tant qu'administrateur unique de la société est accepté avec effet au 11 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Instinct Luxembourg
Un mandataire

Référence de publication: 2013105993/20.

(130128719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Horcus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.861.

—

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105983/10.

(130129030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

HTM Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 90.731.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2013105985/13.

(130129223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.848.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105981/11.

(130128732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.576.900,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013105969/11.

(130128573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105972/11.

(130128730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105973/11.

(130128731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Heintz Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.344.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013105979/11.

(130128236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Immobilière BIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 64.074.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brigitte Kartheuser.

Référence de publication: 2013106004/10.

(130129235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fiduciaire Comptable Admatrix, Société à responsabilité limitée,

(anc. Fiduciaire Comptable Fiscalis).

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 166.044.

—

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Daniel ANTONY, comptable, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, Rue de la Libération,

associé et gérant unique de la société ci-après citée.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE COMPTABLE FISCALIS», établie et ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 9 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 20 février 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.044.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifié, en date du 12 juin 2013, en voie de publication.

Ensuite le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide le changement de la dénomination de la société en «FIDUCIAIRE COMPTABLE ADMATRIX», de sorte que l'article 1 er des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de:

«FIDUCIAIRE COMPTABLE ADMATRIX».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: ANTONY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/07/2013. Relation: EAC/2013/9796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105898/40.

(130128835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

FMC Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.909.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2013

En date du 15 juillet 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Kurt NIEMIETZ de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 avril 2013;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- de nommer Monsieur Richard CLARK, né le 4 octobre 1963 à Memphis, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 2003 Chelsea Creek Lane, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Robert A. DANECK, gérant de catégorie A
- Monsieur Richard CLARK, gérant de catégorie A
- Monsieur Hugo FROMENT, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew O'SHEA, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

FMC Technologies S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013105907/24.

(130128699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

—

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique prise à Luxembourg en date du 11 juillet 2013

L'Associé Unique décide de nommer Madame Olivia MOREAU, Finance Manager, née le 27 septembre 1970 à Nanterre (France), demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Gérant technique de la Société.

Suite à la résolution qui précède, la Société se trouve engagée par la signature individuelle du Gérant technique, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social de la Société, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe du Gérant technique et d'un autre gérant de la Société

En conséquence, le Conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Maurice Alain AMON, demeurant au 2, Avenue des Citronniers, MC-98000 Monaco;
- Monsieur Albert Maximilian AMON, demeurant à The Marq #19-03, 8A Paterson Hill, Singapore 238568;
- Monsieur Bruno BEERNAERTS, demeurant au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg;
- Monsieur Silvio VENTURI, demeurant au 57, rue Grimaldi, bâtiment Le Panorama A-B, MC-98000 Monaco.
- Madame Olivia MOREAU, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

LUXART S.À R.L.

Référence de publication: 2013106099/27.

(130129225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

RPTRE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.097.

—

Veuillez noter que, suite à la décision des Associés de la Société, intervenue en date du 23 Juillet 2013,

- M. Patrick K. Fox démissionne du poste de gérant de type B avec effet au 23 Juillet 2013;
- M. Ronald Jay Hoyl démissionne du poste de gérant de type B avec effet au 23 Juillet 2013;
- M. Herman-Günther Schommarz démissionne du poste de gérant de type A avec effet au 23 Juillet 2013;
- Mme Amy Kelly, née le 3 Avril 1978 à Dublin, Irlande, et résidant au 40 Seaford Road, Londres, W13 9HT, Royaume-Uni est nommée au poste de gérant de catégorie A avec effet au 23 Juillet 2013 et pour une durée illimitée;
- M. Nikhil Gupta, né le 14 Août 1984 à New Delhi, Inde, et résidant au 5b, Angelgasse, CH-6317 Oberwil, Zug, Suisse est nommé au poste de gérant de catégorie A avec effet au 23 Juillet 2013 et pour une durée illimitée;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- M. Gérald Olivier Welvaert, né le 16 Juillet 1977 à Uccle, Belgique, et résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé au poste de gérant de catégorie B avec effet au 23 Juillet 2013 et pour une durée illimitée;

- M. Jean-Jacques Patrick Gustave Josset, né le 12 Juin 1974 à Saint-Quentin, France, et résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé au poste de gérant de catégorie B avec effet au 23 Juillet 2013 et pour une durée illimitée.

Par conséquent, à partir du 23 Juillet 2013, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Amy Kelly, gérant de catégorie A;

- Nikhil Gupta, gérant de catégorie A;

- Gerald Welvaert, gérant de catégorie B;

- Jean-Jacques Josset, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset
Gérant A

Référence de publication: 2013107318/30.

(130129869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Romexx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.894.

—

En date du 12 juillet 2013, Monsieur Thomas BEXX a cédé:

- 6.664 parts sociales de la Société à Monsieur Kenneth Michael WALL, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 11 février 1985, demeurant à CA 90292 Marina del Rey (Etats-Unis d'Amérique), 13603, Marina Pointe Drive Apt., B635;

- 6.664 parts sociales de la Société à Monsieur Carmen James ORRICO JR, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 16 août 1976, demeurant à GA20075 Roswell (Etats-Unis d'Amérique), 4961, Carriage Lakes Drive NE;

En date du 12 juillet 2013, Monsieur Max ROMER a cédé:

- 6.664 parts sociales de la Société à Monsieur Kenneth Michael WALL, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 11 février 1985, demeurant à CA 90292 Marina del Rey (Etats-Unis d'Amérique), 13603, Marina Pointe Drive Apt., B635;

- 6.664 parts sociales de la Société à Monsieur Carmen James ORRICO JR, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 16 août 1976, demeurant à GA20075 Roswell (Etats-Unis d'Amérique), 4961, Carriage Lakes Drive NE;

Nouvelle situation des associés:

Monsieur Thomas PÜTTER	826.306 parts sociales
Monsieur Thomas BEXX	226.567 parts sociales
Monsieur Max ROMER	226.567 parts sociales
Monsieur Matthew ORMROD	26.655 parts sociales
Monsieur Kenneth Michael WALL	13.328 parts sociales
Monsieur Carmen James ORRICO JR	13.328 parts sociales
TOTAL	1.332.751 parts sociales

Luxembourg, le 26 juillet 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour Romexx S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013107302/29.

(130129743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les démissions de Messieurs Manfred Wennemer, Marcus Brennecke, Thomas Rabe, Udo Philipp, Hjalmar Winbladh et Mike Wilens en tant qu'administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet au 30 juin 2013;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Stefan Holmér, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015;

- Monsieur Jens Hoellermann, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1865 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015;

- les administrateurs actuels de catégorie A Messieurs Derk Haank, Ulrich Vest et Martin Mos, de catégorie B Monsieur Karl Heinz Horrer, de catégorie C Monsieur Robin Jarratt ont été redénommés en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013107354/24.

(130129980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Plessis S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.595.

—

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PLESSIS S.A.-SPF, une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21595, constituée suivant acte notarié du 26 avril 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 6 juin 1984 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1643 du 12 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, Fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination en qualité de liquidateur Monsieur Enzo LIOTINO et définition de ses pouvoirs.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution de la Société PLESSIS S.A.-SPF et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Enzo LIOTINO, Directeur, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Ils peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9677. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013109390/63.

(130132420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

GDF SUEZ Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

—

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Florence PONCELET

Administrateur

Référence de publication: 2013105939/11.

(130128792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

EP Fossé S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.285.275,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.849.

—

EXTRAIT

Il a été notifé que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,
A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105842/17.

(130128813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck